

## Monde agricole

# « L'expert-comptable apporte son approche pluridisciplinaire »

Expert-comptable, commissaire aux comptes, ancien président de la Commission Agricole du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), Alain Fontanesi nous explique les spécificités du métier d'expert-comptable dans le domaine agricole. Un secteur en perpétuel mouvement.

### Pourriez-vous nous résumer en quelques mots votre parcours ?

J'ai participé à la direction du cabinet d'expertise-comptable FCN fort de 550 collaborateurs. J'ai effectué cette mission pendant trente-six ans. Après avoir quitté la structure en janvier 2021, je me consacre exclusivement à un rôle de conseil d'ordre stratégique. En effet, un certain nombre de clients, en particulier des viticulteurs, me sollicitent plus spécifiquement dans le domaine du coaching de dirigeants. J'ai également été, pendant quatre ans, président de la commission agricole au niveau du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

### Quel est le portrait type de cette clientèle agricole ?

Dans la terminologie « agriculteurs », il y a un nombre de métiers : les éleveurs, les viticulteurs, les coopératives agricoles, de distribution et d'approvisionnement, des négociants en champagne, etc. Le spectre est donc assez large.

### Existe-t-il des formations spécifiques dans le domaine agricole pour les experts-comptables ?

Nous avons un institut de formation au niveau du Conseil supérieur de l'Ordre afin de familiariser les experts-comptables aux spécificités du monde agricole. Il existe également une association qui s'appelle l'Union Nationale des Experts-Comptables Agricoles (Uneca) soutenue par le Conseil Supérieur de l'Ordre, qui regroupe des confrères spécialisés. L'Uneca dispose d'un catalogue important de formations à destination des collaborateurs et des experts-comptables sur tous les sujets. L'essentiel de la formation est dispensé pour ceux qui s'intéressent au secteur par l'Uneca et quelques formations d'initiation sont



dispensées par le Conseil supérieur. Aujourd'hui, un décret permet aux experts-comptables d'attacher cette spécialité agricole.

### Qu'en est-il des textes réglementaires ? Évoluent-ils de façon significative et régulière ?

C'est l'une des spécificités du secteur agricole. C'est un écosystème qui a sa propre façon de fonctionner. Il y a un ministère de l'Agriculture, des chambres d'agriculture, un Code rural, un régime social dérogatoire, une fiscalité propre... Il faut donc maîtriser tout un environnement à la fois social, juridique, fiscal pour être un bon expert-comptable qui intervient dans le domaine

de l'agriculture. Cela nécessite une approche pluridisciplinaire. Car lorsque vous avez affaire à certains problèmes de succession ou de transmission, il faut être en capacité de discuter avec des avocats et des notaires.

### Quels sont les missions d'un expert-comptable spécialisé dans le domaine agricole ?

Il intervient à tous les stades de la vie d'une exploitation. D'abord à l'installation. Pour la mise en place du business plan et évaluer la rentabilité du projet économique du jeune agriculteur, éleveur ou viticulteur. Il y a aussi toute une réglementation liée au contrôle des structures notam-

« Nous avons un institut de formation au niveau du Conseil supérieur de l'Ordre afin de familiariser les experts-comptables aux spécificités du monde agricole. »

Alain Fontanesi, Expert-comptable, commissaire aux comptes



ment au niveau de l'autorisation d'exploiter. L'expert-comptable apporte également son aide pour l'obtention des financements. Ensuite, lors des phases de développement. Aujourd'hui, il faut savoir que le nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs diminue d'année en année et en même temps, leur surface augmente. Il y a un phénomène de concentration qui fait qu'il y a de plus en plus de moyens qui sont mis en œuvre sous forme de matériel et de besoins financiers qui sont de plus en plus importants. Le rôle de l'expert-comptable est alors prépondérant afin de mesurer ces besoins et leur impact sur la rentabilité économique de l'exploitation.

Il existe aussi le secteur des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) auprès desquelles les agriculteurs sous-traitent de plus de travaux afin de limiter les investissements sur leur propres exploitations. Lors des phases de développement, l'expert-comptable a un rôle de conseil dans le choix des formes sociétaires, en effet la fiscalité et le régime social de l'exploitant peuvent être différents suivant le type de structure. Il peut

ainsi y avoir de l'optimisation fiscale et sociale en fonction du choix des structures que l'on adopte. Puis, lorsqu'une exploitation a plusieurs types de culture, il s'agit de déterminer la rentabilité pour chacun des ateliers de production à partir de la comptabilité générale. L'objectif : déboucher sur de la comptabilité de gestion en analysant les coûts de production et les « benchmarkés » par rapport à ses concurrents. Enfin, l'expert-comptable intervient dans la transmission de l'outil de travail, il y a toute la partie optimisation de cette transmission à anticiper, c'est un aspect que l'on traite en collaboration avec les notaires.

### Pour conclure, l'agriculture moderne engendre aussi de la diversification. Avez-vous des exemples concrets ?

Par exemple, il y a des champs qui sont loués aujourd'hui pour de l'activité photovoltaïque. Les supports fonciers peuvent aussi servir à la méthanisation en développant des cultures intermédiaires afin d'alimenter les méthaniseurs ou à l'implantation de parcs éoliens. Des

activités complémentaires qui entraînent la création de sociétés annexes. Notons aussi le développement de circuits courts avec des agriculteurs qui se regroupent. Il va donc falloir les conseiller pour les structures à mettre en place, le règlement intérieur entre chacun des protagonistes et la répartition du chiffre d'affaires. Tout cela, l'expert-comptable doit être en mesure de maîtriser.

### Ordre des Experts-Comptables Grand Est

Strasbourg : 03 88 45 60 25,  
strasbourg@oecgrandest.fr

Nancy : 03 83 39 20 00,  
nancy@oecgrandest.fr

Reims : 03 26 85 18 78,  
reims@oecgrandest.fr

oecgrandest.fr